

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 12/06/2023

Le Conseil Municipal réuni dans sa séance du 12 juin 2023 a décidé :

- DE DESIGNER un secrétaire de séance,
- D'APPROUVER le compte rendu de la séance précédente,
- **DE SIGNER** une convention avec le Conseil Départemental (Direction des Routes) pour permettre l'implantation de plateaux ralentisseurs,
- DE SIGNER des baux professionnels,
- DE SIGNER un contrat de location gérance (Librairie de l'AVENIR)
- D'AUTORISER le dépôt d'une demande de défricher,
- DE MODIFIER les tarifs de l'ALSH,
- DE SIGNER une convention de partenariat culturel avec « Provence en scène »
- D'APPROUVER une décision modificative financière